

**MAIRIE DE NEUVY-BOUIN
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FÉVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, **le 27 février** à 19H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Neuvy-Bouin, suite à la convocation de Madame le Maire, Claudine GRELLIER.

Date de convocation : 21 février 2023

Etaient présents : BIRAUD Christophe, BRANCHU Anne-Claire, BROSSARD Jean-Marie, CADET Gérard, CHENE Christine, DUJOUR Pascale, GRELLIER Claudine, LEVEAU Stéphane, OTT Salomé, RICARD Thomas, ROY Fabien,

Excusé(s) : BAILLARGEAU Amandine, MARIA Adrien, ROBICHON Aurélie, VERGNAUD Jean-François.

Secrétaire de séance : BIRAUD Christophe

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du **23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité**

Délibération N°2023-007

**SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES –
HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES – SIGNATURE D'UN
AVENANT N° 2 A LA CONVENTION**

Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 21 février 2012, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Délibération N°2023-008

DEVIS CAVE-URNES

Madame le Maire présente deux devis pour la fourniture et pose de 3 cave-urnes dans le cimetière de Neuvy-Bouin :

Entreprise	Montant total TTC
Pompes funèbres Vergnaud	1090,00 €
Pompes funèbres Berson	1062,61 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'accepter le devis de la société Berson pour un montant de 1.062,61€ TTC,
- ♦ de donner pouvoir à Madame Claudine GRELLIER, Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Délibération N°2023-009

PLAN DE FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE SOCIO EDUCATIVE

Madame le maire informe le conseil municipal que des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité de la salle socio-culturelle sont envisagés afin de la rendre plus économique, accessible et plus accueillante.

TRAVAUX		FINANCEMENT	
DESIGNATION DES PRESTATIONS	P.U. HT €	DESIGNATION DES PRESTATIONS	P.U. HT €
Lot 1 : Gros œuvre-démolition	28 600,00 €	DETR 40% (sur la partie accessibilité soit 190 090,00€)	76 036,00 €
Lot 2 : Charpente métallique - structure suspendue éclairage	16 400,00 €	Fonds vert 25% (sur la partie rénovation énergétique soit 448 590,00€)	112 147,50 €
Lot 3 : Menuiseries extérieures	31 900,00 €	SIEDS (sur la partie rénovation énergétique) soit 448 590,00 €	97 976,25 €
Lot 4 : Isolation par l'extérieur-bardage	19 500,00 €	Fonds propres Commune	292 230,25 €
Lot 5 : Plâtrerie-isolation-bloc porte	27 600,00 €		
Lot 6 : Revêtement de sol-faïence	73 200,00 €		
Lot 7 : Plafond	64 400,00 €		
Lot 8 : Revêtement mural - peinture	40 400,00 €		
Lot 9 : CVC - plomberie	127 000,00 €		
Lot 10 : Electricité	42 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre, divers diagnostics	60 290,00 €		
Aléas-imprévus 10% des travaux	47 100,00 €		
MONTANT TOTAL HT	578 390,00 €	MONTANT TOTAL HT	578 390,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
 - de solliciter la subvention auprès de la Préfecture, des Fonds Vert et du SIEDS
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire afin de procéder à la bonne exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Devis ouvertures logement communal :

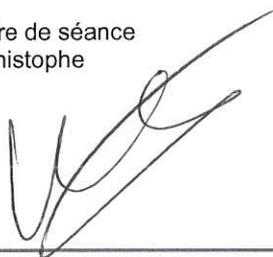
Il va être demandé des devis pour le changement de 2 fenêtres et 1 porte d'entrée dans le logement de la cure.

Clôture plan d'eau :

Un devis a été demandé à l'entreprise Cantet pour remplacer la clôture du plan d'eau car elle était abimée et très ancienne (18 ans). Le montant s'élève à 412.91 €. Le devis est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00

Le secrétaire de séance
BIRAUD Christophe



Le Maire
Claudine GRELLIER



